COMMUNE DE **saint-sylvain**

Plan Local d'Urbanisme

3. Règlement

3.3. Règlement graphique 1/2 000

APPROBATION

Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire du :

Le Président, Monsieur Paul CHANDELIER

PREFECTURE DU CALVADOS
13 JUIN 2019
COURRIER

Communauté de communes Cingal - Suisse Normande

Émergence
études et conseils en urbanisme
160 Bis, avenue Henry Dunant
14000 Caen
Tél : 02 31 84 93 00
contact@emergence-urbanisme.com

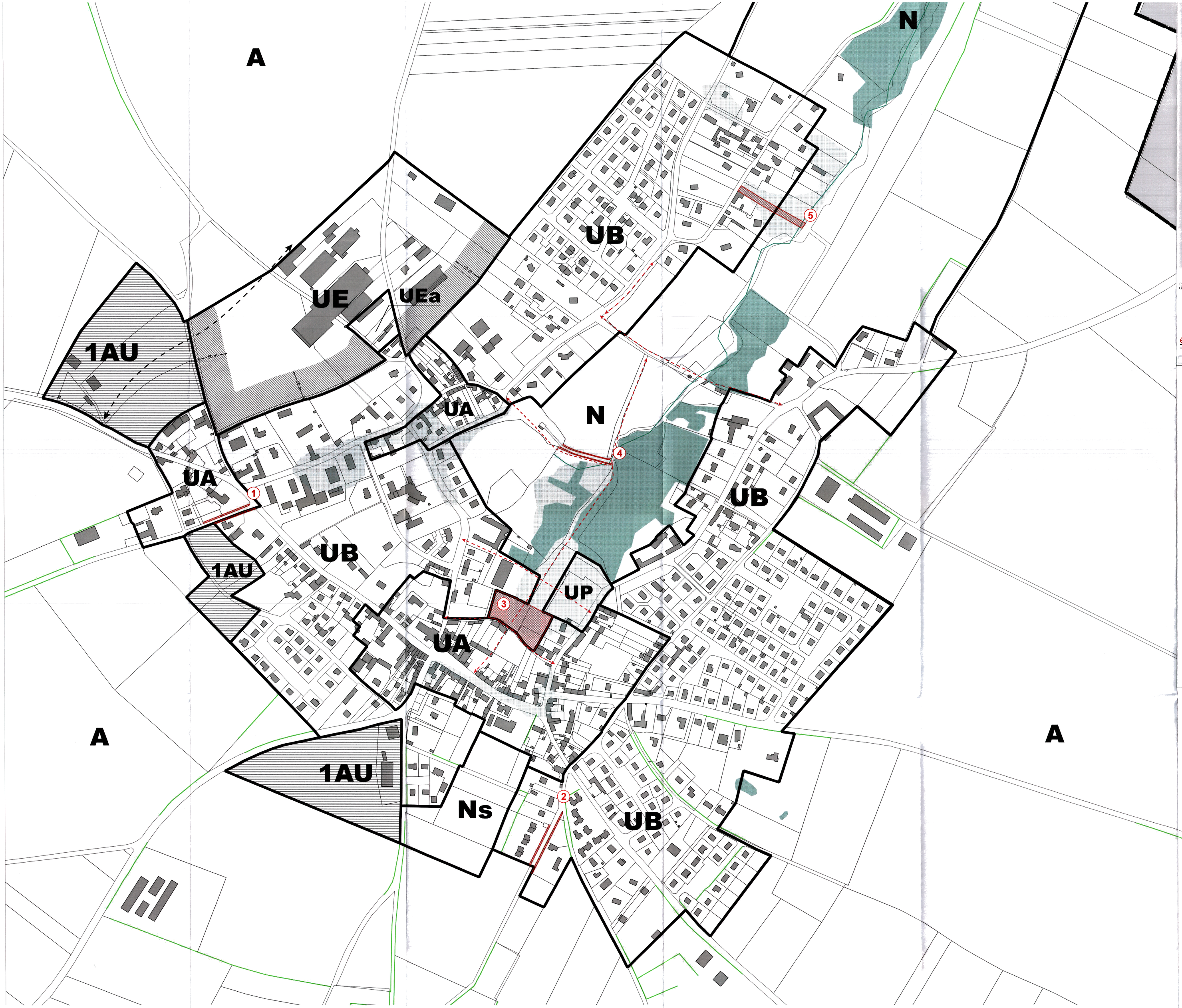

Zonage

- Limite de commune
- Limite de zone ou de secteur

Architecture et ordonnancement

- Secteur couvert par une OAP

Environnement et paysage

- Haie protégée en application de l'article L.151-19 du CU
- Espace boisé protégé en application de l'article L.113-1 du CU
- Zone humide

Secteur de risques et de nuisances

- Zone *non aedificandi*

Voirie et espace public

- Nouvelle liaison routière à créer en application de l'article L.151-38 du CU (tracé de principe)
- Nouvelle liaison douce à créer en application de l'article L.151-38 du CU (tracé de principe)
- Emplacement réservé et numéro de référence

N° DE REFERENCE DU PLAN	NATURE DES TRAVAUX	SURFACE OU EMPRISE	BENEFICIAIRE
1	Elargissement Chemin du Clos	2 m x 152 ml	COMMUNE
2	Elargissement voirie	2 m x 184 ml	COMMUNE
3	Aménagement paysager	4 995 m2	COMMUNE
4	Aménagement cheminement piéton	300 m2	COMMUNE
5	Aménagement cheminement piéton	10 m x 120 ml	COMMUNE